Notes Générales

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1. Les exigences du Code national du bâtiment, dernière édition en vigueur, ses révisions et ses documents connexes, les règlements municipaux et règlements du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) s'appliquent à ce projet.
L'Entrepreneur doit se conformer au code de sécurité pour les travaux de construction et aux normes de la CNESST.

1.2. Pour toutes les normes mentionnées ci-après, il s'agit de la dernière édition de ces normes.

1.3. L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent considérer que les travaux dépendent des conditions de chantier. Ceux-ci sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction de l'ingénieur.

1.4. Avant d'entreprendre les travaux, l'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent vérifier toutes les dimensions sur le site et avisé l'ingénieur de toutes erreurs ou omission. Aucune réclamation relative au défaut de l'Entrepreneur d'effectuer ces vérifications ne sera acceptée.

1.5. L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent fournir tous les articles, matériaux, main-d'œuvre et tout ce qui pourrait être requis pour la parfaite et complète exécution des travaux, ainsi que l'arpentage de précision requis pour respecter les tolérances de construction exigées.

1.6. CHARGES PENDANT LA CONSTRUCTION

Tous les travaux de protection et de soutien temporaire sont sous la gouverne et la responsabilité de l'Entrepreneur. Celui-ci est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et d'installer en quantité suffisante les supports adéquats afin d'assurer la sécurité des ouvriers, de la nouvelle structure et de la structure existante adjacente.
Pendant la construction, les efforts dans la structure causés par les charges de construction ne doivent pas dépasser ceux produits par les charges de conception prévues aux plans. L' entrepreneur doit porter une attention particulière aux efforts causés par les équipements de chantier. Dans le doute, demander l' autorisation de l'ingénieur.
Il est interdit de concentrer en un même endroit, sur les planchers des étages, terrasse ou toitures, des quantités trop importantes de matériaux lourds tels que : maçonnerie, plaqueplâtre, mentiscides de terre ou de gravier, etc. Tous ces matériaux doivent être dispersés sur les planchers au fur et à mesure qu'ils y sont apportés, de façon à ne pas excéder les charges de conception.

1.7. Pendant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit protéger les ouvrages existants susceptibles d'être endommagés. L'Entrepreneur demeure responsable de tout dommage causé par lui-même et ses sous-traitants et doit, le cas échéant, effectuer à ses frais, les réparations qui s'imposent à la satisfaction de l'ingénieur.

1.8. INGÉNIERIE DE DÉTAIL

Chaque Entrepreneur a la responsabilité complète de l'ingénierie de détail de sa spécialité. Celle-ci comprend tous les travaux nécessaires à la préparation des dessins d'atelier et des plans d'érection pour réaliser les travaux de construction requis pour l'achèvement complet des travaux. Ces travaux comprennent, entre autres, la prise de toutes les mesures nécessaires au chantier, la conception des soutiens temporaires et des méthodes d'exécution des travaux, la conception de tous les assemblages, la préparation de tous les détails de construction et la coordination avec tous les intervenants. La coordination comprend entre autres, la détermination des quantités, des dimensions et des positions de toutes les ouvertures, de tous les linteaux, de tous les manchons, de tous les ancrages, de tous les équipements de mécanique, etc., qui peuvent affecter les travaux de chaque spécialité.

1.9. DESSINS D'ATELIER

Les dessins d'atelier requis devront porter le sceau d'un ingénieur membre de l'OIAQ, et être soumis en version électronique. Les dessins devront être revus par CÔTÉ JEAN ET ASSOCIÉS avant fabrication. Les dimensions, arrangements et matériaux doivent respecter les indications de l'ensemble des plans du projet. La revue de ces dessins par CÔTÉ JEAN ET ASSOCIÉS consiste essentiellement à constater la conformité de ces derniers avec le concept général ; elle ne signifie pas que CÔTÉ JEAN ET ASSOCIÉS a vérifié et approuvé les dessins d'atelier dans leurs détails, cette responsabilité demeure celle de l'Entrepreneur et ne dégage pas l'Entrepreneur de sa responsabilité pour les erreurs et/ou omissions contenues dans les dessins d'atelier et de son obligation de satisfaire à toutes les exigences contractuelles.

1.10. DONNÉES DE CONCEPTION
Code de conception : CNBC 2015
Catégorie de risque du bâtiment : Normal *(Tableau 4.1.2.1)*
Localisation pour charges : Montréal-Nord *(Tableau C-2, Annexe C, Division B)*

2.0 ACIER

2.1. La qualité de l'acier, des cornières, profilés en "C" et plaques doit être conforme à la norme CANCSA-G40.21 grade 300W. La qualité de l'acier pour les HSS doit être conforme à la norme ASTM-A500 grade C.

2.2. Les soudures doivent être conformes à la norme CANCSA-W59 et doivent être exécutées par un atelier membre du bureau canadien des soudures (division 1 ou 2.1) tel que prescrit par la norme CANCSA-W47.1.

NOMENCLATURE des DESSINS

NO.	DESCRIPTION
S101	DÉTAIL POUR RENFORT DES PERCEMENTS DES DALLES PRÉFABRIQUÉES

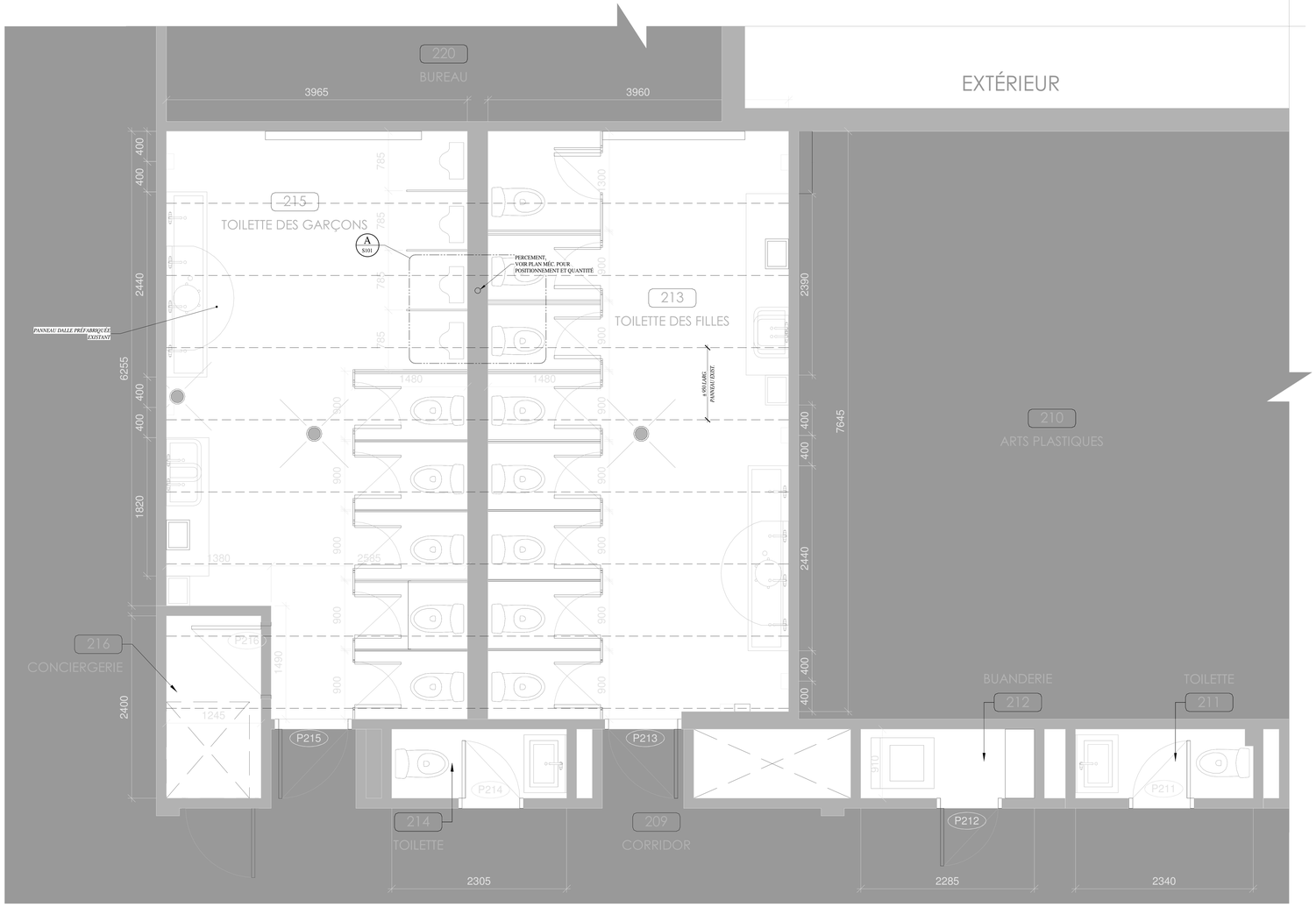

VUE EN PLAN DES SALLES DE BAIN - NIVEAU 2
1 : 25

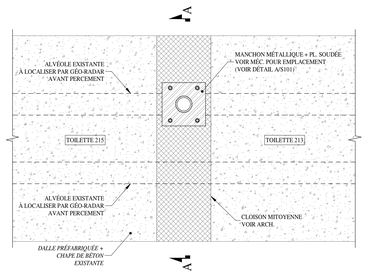

DÉTAIL A S101
1 : 10

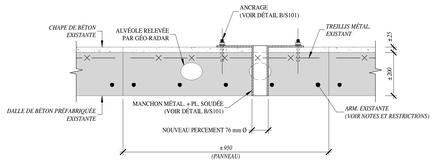

COUPE A-A

NOTES ET RESTRICTIONS:

- LES PERCEMENTS D'UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À LA LARGEUR D'UNE ALVÉOLE SONT AUTORISÉS UNIQUEMENT VIS-À-VIS LES ALVÉOLES DES DALLES PRÉFABRIQUÉS.
- UNE AUSCULATATION PAR GÉORADAR DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR LE DESSUS ET LE DESSOUS DES DALLES AVANT CHAQUE PERCEMENT.
- AUCUNE ARMATURE NE DOIT ÊTRE COUPER PAR LES PERCEMENTS. LE CAS ÉCHÉANT : RELOCALISER LE PERCEMENT, VOIR AVEC MÉC.
- UN (1) SEUL PERCEMENT PAR PANNEAU DE DALLE PRÉFABRIQUÉ EST AUTORISÉ L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR LES MANCHONS MÉTALLIQUES SUR LE CHANTIER AVANT LE PERCEMENT AFIN D'INSÉRER LES MANCHONS MÉTALLIQUES IMMÉDIATEMENT SUITE AUX PERCEMENTS.

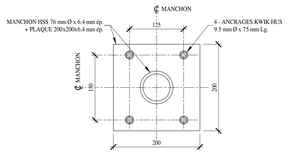

DÉTAIL B S101
1 : 5

ABRÉVIATIONS

ADD.	ADDITIONNELLE	INT.	INTÉRIEUR
A.R.	ASSEMBLAGE RIGIDE	J.C.	JOINT DE CONSTRUCTION
ARM.	ARMATURE	J.E.	JOINT D'EXPANSION
ANC.	ANCRAGE	J.F.	JOINT DE FISSURATION
ARCH.	ARCHITECTURE	J.F.O.	JAMBE DE FORCE
B.	BAS	J.I.	JOINT D'ISOLEMENT
B.C.	BANDE COLONNE	Kg.	KILOGRAMME
c/c.	CENTRE À CENTRE	Kg/M	KILOGRAMME/MÈTRE
C.F.	CHAQUE FACE	kN	KILONEWTON
COORD.	COORDONNER	lbs	LIVRES
C.S.	CHAQUE SENS	Lg	LONGUEUR
C.T.	CHARGE TOTALE	L.D.	LIGNE D'ENTREMISES
C.V.	CHARGE VIVE	LOC.	LOCALISATION
CHEV.	CHEVAUCHEMENT	MAX.	MAXIMUM
COL.	COLONNE	MÉC.	MÉCANIQUE
CONT.	CONTINUE	METAL.	MÉTALLIQUE
CONTREV.	CONTREVENTEMENT	MIN.	MINIMUM
CP.	CONTREPLAQUÉ	MIR.	MIRROIR
D.	DESSUS	MPa	MÉGA PASCAL
D.A.	DESSUS ACIER	NIV.	NIVEAU
D.D.	DESSUS DALLE	No.	NUMÉRO
D.EMP.	DESSUS EMPATTEMENT	OUV.	OUVERTURE
D.M.	DESSUS MUR	PAF	PORTE-À-FAUX
D.P.	DRAIN DE PLANCHER	P.B.	POINT BAS
D.PIL.	DESSUS PILASTRE	P.H.	POINT HAUT
D.T.	DRAIN DE TOIT	P.L.	POUTRELLE DE LIAISON
DES.	DESSOUS	P.T.	POINT DE TRAVAIL
DIM.	DIMENSIONS	PL.	PLAQUE
ÉL.	ÉLÉVATION	PROF.	PROFONDEUR
ENF.	ENFONCEMENT	PROJ.	PROJECTION
ép.	ÉPAISSEUR	RAN	RÉACTION EN KILONEWTON
ÉQUIV.	ÉQUIVALENT	REINF.	RENFORTS
EXT.	EXTÉRIEUR	R.Kips	RÉACTION EN KIPS
F.D.	FIN DE DALLE	RIG.	RIGIDE
F.E.	FACE EXTÉRIEURE	S.I.C.	SAUF INDICATION CONTRAIRE
F.I.	FACE INTÉRIEURE	S.T.C.	SUPPORT DE TÊTE DE COLONNE
F.P.	FIN DE PONTAGE	STD	STANDARD
GALV.	GALVANISÉ	SUPP.	SUPPLÉMENTAIRE
G.C.	GARDE-CORPS	T.M.	TREILLIS MÉTALLIQUE
H.	HAUT	T.S.	TRAIT DE SCIE
H.&B.	HAUT ET BAS	VERT.	VERTICAL
HOR.	HORIZONTAL		

AXE — NOUVEAU
AXE — *EXISTANT*

LÉGENDE BULLES D'AXES

IDENTIFICATION DU DÉTAIL OU DE LA COUPE
COUPE OU DÉTAIL MONTRÉ SUR LA FEUILLE

LÉGENDE POUR BULLES

DÉTAIL ET COUPE

PLAN CLÉ

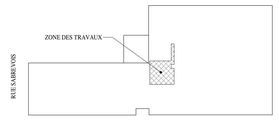

ÉMISSIONS / RÉVISIONS

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé Par	Vérifié Par
01	2024-03-06	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRE	M.C.	G.M.

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

Sceaux

GENIPUR Gabriel Mathieu 2036644 QUÉBEC

Client

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île Québec

Références du client

056E28920

Projet

ÉCOLE SAINT-RÉMI
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES
NIVEAU 2

10152 AV. DE ROME — MONTRÉAL-NORD, H1H 4N5

Titre

DÉTAIL POUR RENFORT DES PERCEMENTS DES DALLES PRÉFABRIQUÉES

Génipur | www.genipur.com
PLANIFICATION • CONCEPTION • RÉALISATION • GESTION
INFRASTRUCTURES • ÉLECTRICITÉ • STRUCTURE • MÉCANIQUE

CÔTÉ JEAN et associés — Membre CGJA

Préparé: M. COULOMBE, ing.	Discipline: STRUCTURE
Équipe de travail: M. LÉVESQUE, tech.	Échelle: TELLES QU'INDIQUÉES
	Date: 2024-03-06
Chargé de projet: G. MATHIEU, ing.	No. de séquence: de

Projet	Lot	Disc.	No. Phase	No. Dessin	Rév.
2316	40	ST	00	S101	00

Projet 2316 Lot 40 Disc. ST No. Phase 00 No. Dessin S101 Rév. 00

FORMAT A0 841mmx1189